

(Traduction)

Bureau du Président et Chef du conseil

Le 14 février 1995

L'honorable André Ouellet  
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures  
125, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario) K1A 0G2  
CANADA

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de répondre à votre Note du 7 février 1995, dans laquelle vous proposez une modification à l'article IV(6) de l'Accord de siège de l'Agence du Commonwealth pour l'enseignement, qui se lirait dorénavant comme suit :

« (6) Les membres de la famille faisant partie du ménage des fonctionnaires de l'Agence pourraient être autorisés à occuper un emploi au Canada, sous réserve des conditions établies par le gouvernement du Canada. »

Nous sommes heureux d'accepter votre proposition voulant que votre Note et la présente Note en réponse constituent, entre le Gouvernement du Canada et l'Agence du Commonwealth pour l'enseignement, un accord qui modifie leur Accord du 14 novembre 1988 relatif au siège de l'Agence et qui entrera en vigueur à la date de la présente Note, soit le 14 février 1995.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.

Le président

(signé)  
James A. Maraj